



Reviser la pension alimentaire

Par **Mercurer_old**, le **06/09/2007** à **08:23**

Mon epoux a eu 2 enfants(17 et 16 ans aujourd'hui) avec une dame dont il est separe depuis 1996(ils n'ont jamais ete marie). Il lui versait une pension de 350 euros qui ne passait pas toujours mais qui se reglait a l'amiable. Depuis, nous nous sommes maries,nous avons un enfant de 5 ans, avons achete une maison, une voiture, payons les impots... Meme si il gagne bien sa vie, nous n'arrivons a faire face(je ne travaille pas).rnen 2005 elle l'a convoquee devant le juge des affaires familiales et fixee la pension a 500 euros. Il a dit oui, pour en finir, sans reflechir...rnrnAujourd'hui, nous n'avons pu honorer cet engagement en totalite, malgre les cheques donnees par ci par la, ou les virements Western Union, pour essayer de combler le deficit (elle nous recclame environ 4000 euros, a la virgule pres..).rnrnElle menace d'emmenner les huissiers chez nous et entretemps elle a ecrit a l'employeur de mon mari, lui relatant les faits et lui demandant d'intervenir pour recuperer ses sous...rnrnComment faire pour reviser la pension et la fixer a 300 euros? rnrnVu l'age des garcons, serait ce possible de leur ouvrir un ou deux comptes bancaires et y verser directement la pension?rnrnComment en finir avec cette histoire? On ne veut plus avoir affaire a elle...

Par **ly31**, le **08/09/2007** à **01:23**

Bonsoir,rnrnrnPour une révision de la pension alimentaire, vous devez faire appel aux Juges des Affaires Familiales "JAF"rnrnrnEn ce qui concerne, un éventuel compte bancaire pour les enfants, Monsieur le Juge, sera tout à faire en mesure de vous conseiller.rnrnrnJe vous souhaite bon courage ainsi qu'un bon week endrnrnrnly31